



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3044 — Lundi 25 Février 2008

— 13<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

EMISSION D'UN EMPRUNT

OBLIGATAIRE

## AVIS DES SOCIETES

### VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « UNIFACTOR 2008 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société UNION DE FACTORING tenue le 22 Juin 2004 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, pour un montant total de 50 millions de Dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

- L'émission d'une **première tranche** de 20.000.000 DT a été décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 29/09/2004 et réalisée en 2005.
- La **deuxième tranche** (10MD), a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 08/08/2006 et émise en novembre 2006.
- La **troisième tranche** qui porte sur 10 MD, et objet de la présente émission, a été décidée par le conseil d'administration du 27 octobre 2007, aux conditions explicitées caprès :

**Dénomination de l'emprunt :** « UNIFACTOR 2008 »

**Montant :** D. 10 000 000 divisés en 100 000 obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- Taux annuel brut de 6,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de la quelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5% l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31 janvier 2008, qui est égale à 5,2433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,2433%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

**Duration (taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de la quelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,767** années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14 mars 2008**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **14 mars 2008**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement :** Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité **14 mars 2013**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **14 mars** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **14 mars 2009**. Le premier remboursement en capital aura lieu le **14 mars 2009**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers le STICODEVAM.

**Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements sont reçus à partir du **25 février 2008** auprès des intermédiaires en Bourse la BNA CAPITAUX, sise au 27 bis rue de Liban Lafayette 1002 Tunis, l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), sise 4, Rue 7036 El Menzah IV, et l'AMEN INVEST, 9, Rue du Lac NEUCHATEL, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

**Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **14 mars 2008**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21 mars 2008**, tout en maintenant la même date unique de jouissance. En cas de non placement intégral de l'émission au **21 mars 2008**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations «UNIFACTOR 2008 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Les intérêts à percevoir annuellement par les détenteurs d'obligations du présent emprunt sont déductibles de la base imposable à l'impôt sur les revenus des personnes physiques dans la limite de 1.500 dinars, et ce, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi N°91-98 du 31/12/91 portant loi de finances pour la gestion 1992.

**Notation :** La présente émission a reçu la note « BB+ » à long terme en date du **13/11/2007** par l'agence de notation Fitch North Africa.

**Cotation en Bourse :** La Société UNION DE FACTORING s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « UNIFACTOR 2008 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :** La Société UNION DE FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « UNIFACTOR 2008 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse visé par le CMF sous le n° 08/593 du **8 février 2008**, est mis à la disposition du public auprès de UNION DE FACTORING ainsi qu'auprès des intermédiaires en Bourse, BNA CAPITAUX, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) et AMEN INVEST.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 25 FEVRIER 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,343%		
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008		5,343%	
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008		5,365%	
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,391%	
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,398%	1 003,460
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,405%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,423%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,445%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,460%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,489%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009	5,525%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,538%	1 009,395
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,710%	1 020,089
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		6,015%	999,253
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,265%		991,807
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,344%	1 056,848
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,381%	1 094,645
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,473%	1 028,380
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,734%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,851%		992,397
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		981,731

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 22/02/2008	LIQUIDATIVE du 25/02/2008	DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	121,700	121,737	0,694	0,57%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	104,175	104,207	0,605	0,58%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	103,029	103,059	0,568	0,55%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	26/03/2007	105,399	105,431	0,639	0,61%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	105,306	105,344	0,721	0,69%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	18/04/2007	105,561	105,573	0,723	0,69%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	21/05/2007	103,823	103,858	0,658	0,64%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	14/05/2007	103,860	103,893	0,648	0,63%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	12/04/2007	106,585	106,619	0,640	0,60%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	105,545	105,580	0,668	0,64%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	108,738	108,774	0,707	0,65%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	104,893	104,905	0,666	0,64%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	104,500	104,533	0,671	0,65%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	106,788	106,822	0,667	0,63%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	105,149	105,183	0,672	0,64%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	18/04/2007	106,599	106,633	0,708	0,67%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	106,833	106,865	0,644	0,61%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	104,606	104,638	0,580	0,56%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	29/03/2007	105,870	105,905	0,691	0,66%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	108,321	108,333	0,698	0,65%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	104,920	104,961	0,764	0,73%
FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	FINACORP	-	100,361	100,386	0,386	0,39%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,107	1,107	0,005	0,45%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,460	10,463	0,064	0,62%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,478	10,481	0,065	0,62%
<b>SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	40,112	40,116	0,254	0,64%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,118	29,128	0,195	0,67%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	75,583	75,623	1,678	2,27%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	89,828	89,735	5,106	6,03%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	915,643	915,087	45,164	5,19%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	62,750	62,882	-1,685	-2,61%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	102,387	102,409	-0,410	-0,40%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	56,954	57,021	0,913	1,63%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	14/05/2007	45,885	46,260	-0,875	-1,86%
SICAV AVENIR	STB Manager	24/05/2007	47,893	47,959	-0,519	-1,07%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	94,659	94,674	1,019	1,09%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	91,499	91,506	2,436	2,73%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	13,023	13,036	0,337	2,65%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	70,860	70,872	3,052	4,50%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	180,235	180,376	11,277	6,67%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	113,391	113,426	-0,298	-0,26%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	28/05/2007	1 252,487	1 255,298	38,644	3,18%
<b>FCP MIXTES</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 503,347	1 516,847	51,692	3,53%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 130,741	131,165	-1,331	-1,00%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 127,682	128,198	-1,041	-0,81%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 118,895	119,435	0,833	0,70%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,452	1,474	0,078	5,59%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,329	1,342	0,047	3,63%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 8 631,012	8 581,143	-286,275	-3,23%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,696	10,706	0,117	1,10%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,878	10,891	0,213	1,99%
FCP IRADETT 100	AFC	-	11,184	11,208	0,325	2,99%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,852	10,880	0,337	3,20%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 98,577	99,264	-1,067	-1,06%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 101,886	102,169	1,439	1,43%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 101,947	102,118	1,237	1,23%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	11,394	11,409	0,834	7,89%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 022,707	1 026,443	7,422	0,73%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 4998,476	5 029,953	29,953	0,60%

\* S.C. :SICAV de type Capitalisation

\*\* V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :  
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

**IMPRIMERIE**

**du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS